

REGLEMENT DU CONCOURS DE PODCASTS

VOIES(X) D'AVENIR

Le concours « Voies(x) d'avenir » est organisé par l'Institut français de Tunisie (ci-après désigné « la structure organisatrice »). Le concours est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement.

1. Présentation et objectifs de Voies(x) d'avenir

Voies(x) d'avenir est un projet de l'Institut français de Tunisie. Il s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer l'engagement des jeunes dans des discours scientifiques accessibles et inspirants, tout en stimulant la créativité étudiante à travers des initiatives axées sur le développement des compétences orales en français.

Voies(x) d'avenir propose aux étudiants de 17 à 30 ans inscrits pour l'année universitaire 2025/2026 dans des diplômes nationaux tunisiens (à l'exception des diplômes nationaux de Doctorat) la production, en binôme, de podcasts de 3 à 8 minutes sur les thèmes du futur, de la science et des initiatives locales inspirantes. Cette production devra être encadrée par leur enseignant.

Pour accompagner les enseignants à la mise en place du projet au sein de leurs établissements, un cycle de visioconférences interactives régionales sera proposé au mois de février, sur la pédagogie de projet et la production de podcasts.

2. Conditions de participation

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que le respect de ses modalités de déroulement.

Le Concours est ouvert aux étudiants de 17 à 30 ans inclus, inscrits pendant l'année 2025-2026 dans un établissement d'enseignement supérieur en Tunisie à tout diplôme national tunisien, à l'exception des diplômes nationaux de Doctorat.

Chacun des deux membres du binôme doit remplir l'ensemble des conditions d'éligibilité précitées.

Les modalités de participation sont conçues pour s'adapter à la diversité des projets menés dans les établissements. Les inscriptions peuvent notamment s'effectuer dans le cadre (liste non exhaustive) :

1. d'un projet de classe, qu'il soit disciplinaire ou interdisciplinaire,
2. d'un club encadré par un enseignant (club média, atelier théâtre...).

L'inscription est obligatoire. Elle se fait par l'enseignant encadrant, via un formulaire en ligne, accessible jusqu'au 31 mars 2026 via l'adresse

<https://forms.office.com/e/Xe8RNXTQCT?origin=lprLink>.

Il est vivement recommandé de s'inscrire en janvier 2026 pour recevoir l'ensemble des ressources et informations proposées dans le cadre du projet (webinaires d'accompagnement et de formation, outils pédagogiques, rappels de calendrier, etc.).

Chaque inscription est rattachée à une adresse mail unique, utilisée pour tous les échanges avec l'équipe organisatrice. Il est donc essentiel que les enseignants porteurs du projet aient accès à cette adresse, ou que les messages soient systématiquement transférés aux personnes concernées.

La structure organisatrice se réserve le droit de demander tout justificatif prouvant la conformité d'une inscription.

3. Modalités du concours

Pour participer à « Voies(x) d'avenir », chaque podcast devra être envoyé à l'adresse voiesdavenir@institutfrancais-tunisie.com, entre le 1er mars 2026 et le 30 avril 2026 minuit inclus. Formats de réception acceptés : pièce-jointe au mail, lien vers un drive ou lien wetransfer ou équivalent. Le fichier transmis en format .mp3, .wav, ou .ogg, ne devra pas excéder 10Mo.

Pour être admissibles, les podcasts doivent respecter l'ensemble des critères généraux détaillés dans la grille d'évaluation (cf. annexe 3). Ce document précise les exigences relatives au format attendu, à la durée, à la langue, aux contenus, aux droits d'auteur et aux pièces à fournir.

Les modalités d'évaluation, ainsi que les méthodes de notation sont également décrites dans cette grille. Il est essentiel que les participants s'y réfèrent à chaque étape de leur projet : elle constitue un outil central pour garantir la qualité du podcast et sa bonne prise en compte dans le cadre du concours.

4. Processus d'évaluation, identification des lauréats et dotations

Tous les podcasts déposés dans le cadre du concours sont évalués par un comité de sélection composé de personnels de l'Institut français de Tunisie, sur la base de la grille de critères d'évaluation détaillée en annexe 2. Ce jury établit une présélection de 5 podcasts finalistes. Les 5 podcasts finalistes sont transmis au jury qui désigne un podcast lauréat. Les deux étudiants du binôme lauréat ainsi que l'enseignant qui les supervise gagnent un séjour culturel et linguistique en France d'une durée minimum de 4 jours.

L'équipe organisatrice et les membres du jury peuvent également attribuer des coups de cœur à des podcasts non lauréats qui se distinguent par leur originalité, leur qualité ou leur engagement.

En mai 2026 (date à définir), le nom de l'équipe lauréate est annoncé par la structure organisatrice sur ses réseaux sociaux.

En l'absence de productions satisfaisant aux critères d'évaluation, le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de prix. Ses décisions sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

5. Attribution des prix

Les lauréats sont contactés par la structure organisatrice à l'issue du concours. La prise en charge des réservations et des frais afférents au séjour en France, au départ de l'aéroport international de Tunis-Carthage, est assurée par la structure organisatrice, sous réserve de la possession par chaque lauréat d'un passeport valide au moins jusqu'au 1^{er} mars 2027 et de l'obtention par les lauréats des autorisations administratives nécessaires et notamment du visa requis.

L'itinéraire, les modalités de transport ainsi que le programme du séjour sont arrêtés par la structure organisatrice, qui se réserve le droit d'y apporter toute modification rendue nécessaire par des contraintes organisationnelles, logistiques ou réglementaires.

6. Cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles

En cas de situation imprévue ou de circonstance exceptionnelle susceptible d'affecter le bon déroulement du concours, l'Institut français de Tunisie se réserve le droit de modifier, reporter, adapter ou annuler tout ou partie du concours (y compris les modalités de participation, les phases d'évaluation, ou les dotations), sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Toute décision prise dans ce cadre sera communiquée aux participants dans les meilleurs délais, via les coordonnées fournies lors de l'inscription.

7. Propriété intellectuelle

Les participants sont informés qu'il est strictement interdit d'utiliser dans leur podcast tout contenu protégé par le droit d'auteur (texte, musique, bruitage, image, etc.) sans avoir obtenu l'autorisation écrite du titulaire des droits.

Cette autorisation étant souvent complexe à obtenir, il est vivement recommandé d'utiliser uniquement des contenus libres de droits ou sous licence Creative Commons adaptée à un usage non commercial. Cela concerne notamment :

- les extraits musicaux ou chansons intégrés à la bande-son ;
- les bruitages ou ambiances sonores issus de banques audio ;
- les extraits de dialogues, films ou œuvres littéraires.
- les illustrations ou visuels accompagnant la présentation du podcast sur les plateformes.

Les participants peuvent s'appuyer sur des bibliothèques en ligne spécialisées dans les contenus libres de droits. Par exemple :

- FreeSound.org ou BBC Sound Effects pour les bruitages,
- Jamendo, Musopen ou Free Music Archive pour les musiques,
- Pixabay, Unsplash ou Pexels pour les images d'illustration.

L'utilisation de contenus commerciaux (chansons connues, extraits de films ou séries, logos, etc.) est à proscrire, sauf si les droits ont été légalement acquis.

Les établissements participants sont responsables de la vérification de la conformité des contenus utilisés dans les podcasts qu'ils soumettent.

En cas de signalement ou de doute sérieux sur une infraction aux règles de propriété intellectuelle, la structure organisatrice se réserve le droit de retirer le podcast concerné de la plateforme du concours, et le cas échéant de le disqualifier.

8. Utilisation d'outils numériques et recours à l'intelligence artificielle

Dans le cadre de la réalisation de leur podcast, certains participants peuvent être amenés à utiliser des outils numériques intégrant de l'intelligence artificielle générative pour l'aide à la rédaction, banques sonores avec traitement automatisé, outils de transcription automatique, etc..

A l'exception de l'usage de générateur de voix synthétique qui est interdit, l'usage de ces outils n'est ni valorisé ni pénalisé dans le cadre du concours. Il appartient à l'enseignant encadrant de veiller à ce que leur utilisation s'inscrive dans une démarche pédagogique cohérente, au service du développement des compétences des étudiants (recherche, écriture, structuration d'un récit, production sonore...).

À des fins de transparence et de compréhension du contexte de réalisation, le formulaire de dépôt du podcast proposera aux participants d'indiquer si un ou plusieurs outils d'intelligence artificielle ont été mobilisés lors de certaines étapes du projet (par exemple : choix du sujet, recherche documentaire, rédaction du scénario, etc.). Ces informations ne seront en aucun cas utilisées dans l'évaluation des podcasts. Elles ne feront l'objet d'aucun jugement de valeur de la part du jury. Elles serviront uniquement à mieux documenter les usages pédagogiques de l'IA dans le cadre du concours, à des fins de statistiques globales et d'amélioration continue du dispositif.

9. Autorisation de diffusion de la voix

Tout enregistrement vocal utilisé dans un podcast déposé dans le cadre du concours Voies(x) d'Avenir doit faire l'objet d'un accord explicite de la ou des personnes concernées.

Aucune voix ne peut être diffusée sans le consentement éclairé de la personne enregistrée. Cette règle s'applique à l'ensemble des intervenants, qu'ils soient mineurs ou majeurs, élèves, enseignants ou tiers extérieurs au projet.

Pour les participants mineurs, l'autorisation doit être signée par le représentant légal (parent ou tuteur). Les participants majeurs peuvent remplir leur autorisation eux-mêmes.

Les équipes déposant un podcast dans le cadre du concours sont responsables de collecter les autorisations de diffusion signées pour chaque personne identifiable dont la voix figure dans le podcast et joindre ces autorisations par mail en mentionnant le titre du podcast concerné.

Les participants peuvent s'appuyer sur le modèle d'autorisation disponible en annexe 1.

10. Litiges

En cas de désaccord, de difficulté d'interprétation ou de litige relatif à l'organisation ou au déroulement du concours Voies(x) d'Avenir, les participants sont invités à contacter en priorité l'équipe organisatrice de l'Institut français de Tunisie à l'adresse suivante :

voiesdavenir@institutfrancais-tunisie.com.

Cette prise de contact permet d'ouvrir un dialogue et de rechercher une solution amiable, dans un esprit de coopération et de pédagogie.

Si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée, et en l'absence d'accord, le différend sera porté devant les juridictions compétentes.

Dans l'éventualité où une ou plusieurs dispositions du présent règlement seraient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient leur pleine validité.

ANNEXE 1 - Autorisation de diffusion de la voix et de travaux de personnes majeurs, réalisés dans le cadre du concours de podcasts « Voies(x) d'avenir ».

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de la voix des participants quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux participants.

Madame, Monsieur, Vous participez au concours de podcasts « Voies(x) d'Avenir » organisé par l'Institut français de Tunisie (IFT). Le formulaire ci-dessous autorise la diffusion de votre voix à l'occasion de votre participation au concours **Voies(x) d'avenir**.

[A compléter par le participant]

Nom de l'établissement universitaire :

Adresse postale complète (préciser le pays)

Tél. : _____ Code postal / Commune : _____

Je soussigné(e) (prénom, nom) :

Né(e) le (date de naissance) : _____ A (lieu de naissance) : _____

Demeurant (adresse) : _____

Déclare avoir pris connaissance des informations suivantes et donne mon consentement libre et éclairé pour la participation au concours et la diffusion de ma voix et de mes travaux, selon les modalités décrites ci-après :

Article 1 – Finalités envisagées

Dans le cadre de la participation au concours Voies d'avenir, un podcast réalisé en binôme pourra inclure l'enregistrement de ma voix. Ce podcast pourra être diffusé à des fins de valorisation par l'IFT et ses partenaires dans le cadre du projet Voies(x) d'Avenir.

Article 2 – Modes d'exploitation envisagés

J'autorise l'IFT et ses partenaires à utiliser et diffuser ce podcast, incluant ma voix et mes éventuels travaux, sur tous supports de communication (sites internet, réseaux sociaux, publications, événements...), en France comme à l'étranger, sans limitation de durée, dans le strict cadre des actions de valorisation et de communication liées au concours.

Article 3 – Consentement du participant

☐ J'ai compris les objectifs du projet.

☐ Je consens à l'enregistrement de ma voix et à la diffusion de mes productions dans le cadre du concours **Voies(x) d'avenir**, dans les conditions prévues aux articles précédents.

Engagements de l'IFT

L'IFT s'engage à ne pas céder les droits d'utilisation à des tiers, à respecter le droit à la vie privée, et à ne procéder à aucune exploitation préjudiciable, non éthique ou détournée de l'usage prévu. Aucune rémunération ne sera versée au titre de cette autorisation, qui est donnée à titre gracieux.

Droits relatifs aux données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au RGPD (règlement européen n°2016/679/UE), vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression...) en contactant :
voiesdavenir@institutfrancais-tunisie.com Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Fait à :

Signature du participant :

Le :

ANNEXE 2 – Grille d'évaluation des podcasts, concours *Voies(x) d'avenir*

Critères d'admissibilité	Respecté	Non respecté	Remarques
Le podcast respecte s'inscrit dans l'une des thématiques du concours.	Admissible	Non admissible	Trois thématiques sont proposées au choix : 1/ Le futur s'écrit aujourd'hui (une initiative locale positive qui répond à un besoin concret – environnement, santé, énergie, tech ...) 2/ Portraits d'acteurs du changement : ces étudiants, chercheurs, entrepreneurs, femmes scientifiques... qui dessinent le monde 3/ Futurs souhaités : les imaginaires scientifiques pour inspirer les nouvelles générations Les podcasts pourront prendre la forme d'un reportage, mini documentaire, entretien, fiction sonore ou encore d'une narration.
La durée du podcast est comprise entre 3 et 8 minutes (y compris éventuels jingle d'introduction et crédits de fin).	Admissible	Non admissible	
Le podcast est réalisé en français	Admissible	Non admissible	Ce critère permet de s'assurer que le podcast reste accessible à un public francophone, tout en laissant une place à la diversité linguistique. Il est possible d'intégrer quelques passages dans d'autres langues (extraits de dialogues, expressions, ambiances...), à condition que cela n'empêche pas la compréhension globale du message. Les interviews dans une autre langue devront être traduites en français
Le podcast respecte les lois sur les droits d'auteur.	Admissible	Non admissible	Ce critère garantit que les productions respectent les règles de propriété intellectuelle. Tous les contenus utilisés (musique, bruitages, extraits audio ou visuels) doivent être libres de droits ou utilisés avec l'autorisation explicite de leur créateur.
Aucun générateur de voix de synthèse n'a été utilisé dans la production du podcast	Admissible	Non admissible	Les interventions sont toutes le fait d'enregistrement de personnes physiques (personnes interviewées, ambiances sonores ou narration du binôme candidat) et non à l'aide d'outils IA ou logiciels de génération automatique.

Critères de fond	Satisfaisant	Améliorable	Insuffisant	Remarques
Le podcast traite clairement l'une des thématiques	4/4	2/4	0/4	Ce critère évalue la capacité du podcast à s'inscrire pleinement dans l'une des trois thématiques du concours, en proposant un contenu en lien explicite avec les enjeux du futur, de la science ou des initiatives

proposées et en respecte l'esprit.				inspirantes. Le sujet doit être clairement identifiable et traité de manière cohérente tout au long de l'épisode.
Les informations présentées sont claires, compréhensibles, structurées et fondées sur des éléments fiables.	4/4	2/4	0/4	Ce critère évalue la pertinence des informations, la capacité à vulgariser des notions parfois complexes, ainsi que la cohérence globale du discours. Le propos doit être construit, éviter les approximations et démontrer un travail de recherche ou de réflexion préalable.
Le podcast aborde le sujet de manière originale et créative, en évitant les approches trop attendues ou scolaires.	2/2	1/2	0/2	L'originalité peut se traduire par l'angle choisi, la manière de raconter ou la forme de la production audio (ex. : enquête, récit personnel, fiction sonore, dialogue scénarisé, etc.). Une approche personnelle et engagée est particulièrement valorisée.
Le podcast présente une structure claire (introduction, développement, conclusion) et un fil narratif cohérent.	2/2	1/2	0/2	Une bonne narration permet de guider l'auditeur, de maintenir son attention et de donner du sens à l'ensemble du contenu. Les transitions doivent être fluides, et la progression logique du propos facilement perceptible.
Critères de forme	Satisfaisant	Améliorable	Insuffisant	
La qualité audio est satisfaisante : le son est clair, sans bruits parasites ni distorsions, et le volume est homogène tout au long du podcast.	2/2	1/2	0/2	Ce critère évalue la clarté et la régularité du son tout au long du podcast. Même sans matériel radio, il est possible d'obtenir un bon rendu avec un téléphone, à condition d'enregistrer dans un lieu calme et toujours dans les mêmes conditions (même pièce, même micro, même distance). L'usage d'un casque est recommandé pour vérifier le rendu et repérer d'éventuels défauts avant le montage.
L'habillage sonore (musique, effets	2/2	1/2	0/2	Ce critère permet d'évaluer la manière dont l'habillage sonore renforce l'immersion de l'auditeur et soutient le propos. Les sons doivent être

sonores) nourrit le propos et favorise l'immersion de l'auditeur dans le sujet présenté.				choisis avec soin pour créer une ambiance cohérente et appuyer certaines émotions ou actions, accompagner les transitions sans jamais couvrir les voix. Il est conseillé de faire des tests d'écoute avec un casque pour vérifier l'équilibre entre les différents éléments sonores.
Les acteurs et/ou la narration parviennent à transmettre des émotions, à faire entrer l'auditeur pleinement dans le propos présenté.	2/2	1/2	0/2	Il est important de varier les intonations, le rythme et les émotions pour capter l'attention de l'auditeur et faire vivre les situations présentées. Une lecture trop plate peut rendre l'écoute monotone ; à l'inverse, une émotion trop forcée peut être un frein à l'attention de l'auditeur.
Le niveau de langue est adapté au format podcast et permet une compréhension fluide du message.	2/2	1/2	0/2	La prononciation, l'intonation et la clarté de l'expression sont prises en compte, sans rechercher une perfection académique. Les erreurs ponctuelles sont acceptables si elles ne nuisent pas à la compréhension globale.